



Association des  
juristes d'expression française  
de l'Alberta



2017

**M<sup>e</sup> Michel Bastarache C.C., c.r.**

Pendant plus d'une décennie, M<sup>e</sup> Bastarache a été juge à la Cour suprême du Canada où il a rendu des décisions sur une vaste gamme de sujets, dont nombreux reliés à l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Avant sa nomination à la Cour suprême du Canada, M<sup>e</sup> Bastarache a été juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick (1995-1997) où il a entendu des causes dans une diversité de domaines, y compris en matière de droit constitutionnel, de droit administratif et de droit criminel. M<sup>e</sup> Bastarache a été avocat-conseil au sein du cabinet national Heenan Blaikie de 2008 à 2014 puis il s'est joint à l'équipe de Juristes Power Law. Il est aussi professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Moncton et professeur auxiliaire à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Avant d'être nommé comme juge, M<sup>e</sup> Bastarache était très actif dans les milieux des affaires, universitaire, communautaire et gouvernemental. Il a été traducteur juridique pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick (1970-1971), Secrétaire général de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (1973-1974), professeur et doyen à l'école de droit de l'Université de Moncton (1978-1983), directeur général de la promotion des langues officielles au Secrétariat d'État du Canada (1983-1984), et doyen associé de la Section de Common Law à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (1984-1987). Il a aussi travaillé pour Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie où il a occupé les fonctions de vice-président et de directeur du marketing (1974-1977) et de président-directeur général (1989-1994). En outre, il a exercé comme avocat en pratique privée à Ottawa (1987-1989) et à Moncton (1994-1995).

Au cours de sa remarquable carrière, M<sup>e</sup> Bastarache a reçu de nombreux doctorats honoris causa ainsi que des décorations et des prix prestigieux en reconnaissance de ses qualités exceptionnelles de leadership en pratique privée, en éducation juridique et dans la fonction publique. Il détient des doctorats honoris causa de l'Université de Moncton (1998), de l'Université Dalhousie (1998), de l'Université d'Ottawa (1998), de l'Université Mount Allison (2001), de l'Université du Manitoba (2005), de l'Université Sainte-Anne (2006), de l'Université du Nouveau-Brunswick (2007) et de l'Université de Montréal (2008). Goodman Fellow de l'Université de Toronto et fellow de l'American College of Trial Lawyers, M<sup>e</sup> Bastarache a été récompensé à de nombreuses reprises pour sa contribution significative et son engagement envers les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il a reçu, entre autres distinctions, l'Ordre des francophones d'Amérique décerné par le gouvernement du Québec (1981), la médaille du 125<sup>e</sup> anniversaire du Canada (1993), le titre de juriste de l'année décerné par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (1993), le Prix Boréal décerné par la Fédération des communautés francophones et acadienne  
(suite au verso)



Association des  
juristes d'expression française  
de l'Alberta

du Canada (1995), la médaille de Commandeur de l'Ordre de la Pléiade (1999), la médaille d'Officier de la Légion d'honneur décernée par le gouvernement de la République française (2003) et a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada (2009). En 2010, il a été nommé juge au Tribunal indépendant intérimaire de règlement des différends constitutionnels du Kenya. En 2012, il a été récipiendaire de la Médaille du Jubilé de la Reine. En 2013, il a reçu l'Ordre du mérite de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Il a aussi reçu la distinction de conseil de la Reine en 2013. En 2014 il est inclus dans la liste des meilleurs avocats du Canada en matière d'appel.

M<sup>e</sup> Bastarache est bien connu dans le milieu francophone canadien pour avoir mené un dur combat pour faire reconnaître les droits des minorités francophones à travers le pays : les droits scolaires et linguistiques, l'accès aux tribunaux dans la langue de la minorité, par exemple. Fervent militant au sein de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, il a été un des artisans du statut bilingue du Nouveau-Brunswick, mais c'est la cause Mahé, qu'il a pilotée devant la Cour suprême du Canada et qui portait sur le droit des francophones à gérer leurs écoles, qui lui attire la plus grande admiration.

## LES RÉCIPIENDAIRES

- 1997 > M<sup>e</sup> John Moreau (Calgary)
- 1998 > M<sup>e</sup> Louis A. Desrochers (Edmonton)
- 1999 > Mme la juge Mary Moreau (Edmonton)
- 2000 > M<sup>e</sup> Michèle Stanners (Calgary)
- 2005 > M<sup>e</sup> G. Brent Gawne (Edmonton)
- 2007 > M<sup>e</sup> Georges A. Arès (Edmonton)
- 2008 > M<sup>e</sup> Rupert Baudais (Regina)
- 2009 > M<sup>e</sup> Hervé Durocher (Edmonton)
- 2010 > M<sup>e</sup> Denis R. Noël (Edmonton)
- 2012 > M<sup>e</sup> Pierre C. Desrochers (Edmonton)
- 2013 > M. le juge Vital Ouellette (Edmonton)
- 2014 > M<sup>e</sup> Gérard Lévesque (Calgary)
- 2016 > M<sup>e</sup> Allan Damer (Edmonton)